

La forêt domaniale de Meudon

AKTUALITÄT

NATUR UMWELT

Freitag, 17. Juli 2020

La forêt domaniale de Meudon

Promenons-nous, dans les bois?

A cheval sur les territoires de Meudon, Clamart, Chaville, Sèvres, Viroflay et enfin Vélizy-Villacoublay, la forêt domaniale de Meudon est gérée et protégée depuis 1965 par l'Office National des Forêts (ONF), en application du [Code forestier](#). Ce massif forestier, avec ses 1086 hectares, constitue l'un des plus importants de l'ouest parisien. Vritable poumon vert, la forêt est un lieu de ressources et de ressourcement, qu'elle soit d'exploitation ou de loisirs. Rencontre avec Michel Boal, ingénieur forestier de formation aujourd'hui directeur de l'ONF qui encadre une centaine de professionnels, en charge des forêts de l'ouest parisien.



1/ Quel est le rôle majeur de l'ONF ?

Michel Boal : Spécificité des forêts françaises, le principe de gestion forestière est la multifonctionnalité. Ce modèle, qui date du début du 19^e siècle, repose sur la cohabitation de trois fonctions majeures :

- La fonction économique, la forêt est un lieu qui produit naturellement du bois
- La fonction écologique avec la préservation d'un réservoir de biodiversité
- La fonction récréative avec l'aménagement des lieux pour l'accueil du public

Ces trois fonctions participent au développement durable, nous devons trouver un équilibre entre elles. Faire cohabiter tout cela sur chaque hectare est dans notre ADN, c'est notre challenge de tous les jours et nous forestiers, depuis deux siècles maintenant.

2/ Quelles sont vos missions ?

M.B : Le volet économique du bassin parisien est important, car la région parisienne est réputée pour ses sols. On n'est pas loin de la Beauce, de la Brie, réputées de très bonnes terres agricoles. Les sols sont par conséquent assez riches, humides et profonds et permettent d'avoir de belles forêts feuillues, avec par exemple des chênes de 30m de haut qui peuvent puiser ce qu'il faut pour leur croissance (les chênes sont dominants dans nos forêts). Le bois est plutôt qualitatif par ici, certains bois de la forêt de Meudon sont vendus aux fabricants de tonneaux, ce qui est très valorisant (la tonnellerie française est la plus réputée au monde, notamment parce que nous avons les plus beaux chênes). Nous avons donc une mission de production de bois.

Notre défi est de faire passer un message au public, savoir que la forêt n'est pas qu'un décor figé, elle vit, elle évolue. Sur 1 ha de forêt, on compte des centaines d'arbres qui représentent un certain volume et sont en croissance en permanence. Si l'on revient un an après, l'espace aura changé et le volume sera plus important (l'accroissement naturel est en moyenne de 3 à 4m³ par ha et par an).

Le bois est un éco-matériau, c'est-à-dire que l'arbre pousse et grossit naturellement. Quand un arbre est coupé, l'arbre voisin a plus de lumière et plus d'espace, il peut donc grandir plus aisément. D'autres espèces apparaissent. Couper un arbre en forêt n'est pas un crime, ça fait du bien à la forêt et prépare les générations d'arbres futures. Si un chêne de 150 ans est aujourd'hui majestueux, c'est parce que des coupes de bois ont eu lieu autour de lui tous les 10 ans en moyenne. Notre rôle est de prévoir le renouvellement de la forêt donc de faire attention aux jeunes arbres qui seront les grands arbres de demain. Une coupe est toujours réalisée au profit de l'environnement autour, il y a toujours une raison technique avant un enjeu économique.

Gérer une forêt en milieu urbain comme à Vélizy est plus compliqué qu'en zone rurale. Les 12 millions d'habitants de la région Ile-de-France ont

une réelle envie d'aller se promener en forêt pour palier leur quotidien très urbain et parfois stressant. La nature est un besoin, un lieu de détente indispensable. Entre les promeneurs, les sportifs, les amoureux de la nature, les manifestations associatives? les forêts de la région parisienne accueillent entre 80 et 100 millions de visiteurs par an ! La forêt de Meudon enregistre elle seule plus de 3 millions de visites annuelles. Les forêts de l'ouest parisien reçoivent plus de 1 000 organisations d'événements par an (manifestations sportives, opérations forêt propre?), qui nous montrent ce besoin du public de pouvoir profiter de la nature.

En parallèle, même là où il y a des millions d'utilisateurs, il faut faire en sorte que la forêt conserve sa richesse écologique. Les forêts sont les derniers refuges de biodiversité les plus importants, les plus variés et riches (animaux, plantes protégées et rares). Elles sont très intéressantes sur le plan écologique, avec des zones humides, des étangs, des mares, des landes etc. qui accueillent une faune et une flore riche et variée, avec des espèces parfois très rares, protégées au niveau national. Les écologues et naturalistes de l'ONF contribuent, grâce à leurs connaissances, à la protection de ces milieux. L'intérêt écologique de nos forêts est donc très élevé.

3/ Par quels moyens concrets menez-vous bien ces missions ?

M.B : Pour faire cohabiter ces enjeux, nous rédigeons un plan de gestion, révisé tous les 15 ans environ. C'est l'Aménagement forestier, chaque forêt en est dotée. Celui-ci recense l'état des lieux, des descriptions du terrain, des cartes annexées au document, des propositions et objectifs de gestion pour les années à venir, et le plan d'action annuel après années. On y programme les coupes de bois parcelle par parcelle. Nous y inscrivons également les travaux à venir : planter, élaguer, retravailler un sentier pédagogique, de découvert ou sportifs, dégager les semis qui peuvent être étouffés par de la ronce, etc. Ce document, officiel, fait l'objet d'un arrêté ministériel signé par le ministre de l'agriculture. Celui de la forêt de Meudon sera bientôt révisé, et nouveau, je souhaite qu'il soit établi plus en concertation avec les populations, les élus locaux, les associations.



4/ La nature ne peut-elle pas s'auto-suffire ?

M.B : Si, la forêt pourrait survivre sans la main de l'homme, mais deviendrait dans ce cas une zone sauvage, inhospitalière et inaccessible au public, parce que trop dangereuse. Tout dépend de ce que l'on veut faire de l'espace forestier. On ne pourrait plus non plus utiliser le bois comme matériaux pour l'usage de l'homme. A l'inverse, si on laissait le public se promener partout, tout serait piétiné, certaines espèces végétales disparaîtraient...

5/ Une convention va être signée avec les communes de Versailles Grand Parc ?

M.B : Préparée de longue date et active au 1^{er} janvier 2020, cette convention a été travaillée avec les élus locaux et les services techniques de l'agglomération. A l'exception de Toussus-le-Noble et Rennemoulin, les 15 autres communes sont toutes en partie bordées par une forêt publique et ont donc un lien avec l'ONF. Nous avons jusque-là des conventions bilatérales avec les communes. VGP souhaite désormais travailler avec l'ONF de façon plus globale, dans le but d'améliorer la fonction récréative sur son territoire, afin que les forêts de l'agglomération soient plus accueillantes pour le public (notamment sur la thématique des circulations douces). L'agglomération s'engage donc financièrement à subventionner l'ONF pour travailler en ce sens, puisque ce sont les habitants de nos communes qui viennent profiter de ces espaces forestiers. L'accueil du public en forêt relève d'une mission d'intérêt général et local. Nous pensons que les collectivités ont le droit et presque le devoir de participer à cette fonction récréative. On souhaite que les objectifs à moyen et long terme soient partagés avec les habitants, et donc par conséquent avec leurs élus locaux qui les représentent. Faudrait-il plus de sentiers ouverts au public ? Plus de panneaux informatifs ? Manque-t-il une table de pique-nique ? Nous souhaitons en discuter avec les populations directement concernées.

5/ Un projet de piétonisation est en cours, de quoi s'agit-il exactement ?



La rue Morte Bouteille et l'allée noire, qui jouxte notamment l'étang des crevisses puis autour de l'étang d'Ursine fait le tour de Velizy-bas, sont des routes forestières qui appartiennent à l'Etat et de ce fait gérées par l'ONF. Ces routes sont en partie en forêt mais essentiellement utilisées par les riverains, une desserte locale. Si l'ONF est gestionnaire de forêt, la gestion de voirie de transit n'est pas son métier. Nous avons donc signé avec Pascal Thévenot, Maire de Velizy, une convention pour que la Ville devienne gestionnaire et assure l'entretien de ces routes. Je m'en félicite et remercie la commune de cet engagement. Celle-ci envisage d'ailleurs de piétonner ponctuellement ces voies et fermer la circulation, pendant les vacances scolaires et le week-end, améliorant ainsi la qualité de vie des riverains (moins de bruit, moins de pollution). C'est une excellente chose.

6/ Qu'en est-il des berges de l'étang d'Ursine ?

Des végétaux ont été plantés il y a une dizaine d'années sur les berges de l'étang (en remplacement de grands platanes qui devenaient vieux et dangereux). Ces végétaux ont poussé, et forment une sorte de écran opaque autour de l'étang, masquant le paysage aux promeneurs. L'idée est d'éclaircir ces abords végétalisés, afin d'offrir des vues traversantes aux riverains. Cette opération sera réalisée par l'ONF et financée par la Ville de Velizy-Villacoublay.

LA FORET DE MEUDON EN CHIFFRES

- Surface 1.086 ha

- Altitude entre 99 et 178 m
- Principales essences : Chêtaigniers 50% ; chênes 35% ; autres feuillus (Hêtre, Merisier, Frêne...) 14% ; résineux 1%
- 234 espèces végétales y ont été répertoriées en 2016 selon les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN),
- Dont 7 espèces présumées éteintes et 16 espèces végétales remarquables observées.
- 61 espèces d'oiseaux dont 4 remarquables
- 3 millions de visiteurs par an
- 1 manifestation par semaine

Le saviez-vous ?

Le monument le plus visité en Ile-de-France, ce sont les forêts (devant la Tour Eiffel !) avec près de 100 millions de visiteurs par an !

lesen Sie mehr

["Opération martelage" en forêt de Meudon](#)